

Délibération n°11

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :

**Réseau de lecture publique
d'Ennezat - conventions de
mise à disposition de personnel
avec les communes de
Chappes, Malintrat, Les Martres
d'Artière, et Saint-Beuzire :
approbation des fiches de
mutualisation 2016 et de la
fiche prévisionnelle 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Réseau de lecture publique d'Ennezat - conventions de mise à disposition de personnel avec les communes de Chappes, Malintrat, Les Martres d'Artière, et Saint-Beauzire : approbation des fiches de mutualisation 2016 et de la fiche prévisionnelle 2017

Vu la délibération du 18 octobre 2016 par laquelle la communauté de communes Limagne d'Ennezat a approuvé une convention de mise à disposition de personnel communal à la communauté de commune afin d'exercer des missions de lecture publique,

Vu les conventions signées avec les communes de Chappes, Malintrat, Les Martres d'Artière et Saint-Beauzire.

Considérant que la compétence lecture publique est exercée par Riom Limagne et Volcans sur le territoire de l'ex Communauté de communes Limagne d'Ennezat,

Considérant que l'organisation prévue dans cette délibération permet l'exercice de la compétence,

Considérant les heures de travail réalisées en 2016 et prévues en 2017 dans le cadre de ces conventions.

Pour 2016, les montants à rembourser sont :

Commune	Nombre d'heures réalisées	Coût total
Chappes	33,00 heures	689,00 €
Malintrat	24,50 heures	159,00 €
Martres d'Artières	17,50 heures	332,00 €
Saint Beauzire	33,00 heures	665,00 €
TOTAL	108,00 heures	1 845,00 €

Pour 2017, le prévisionnel est :

Commune	Nombre d'heures prévues	Coût prévu
Chappes	250,00 heures	4 950,00 €
Malintrat	154,00 heures	990,00 €
Martres d'Artières	257,00 heures	4 973,00 €
Saint Beauzire	184,00 heures	3 790,00 €
TOTAL	845,00 heures	14 703,00 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les fiches de mutualisation 2016 fixant les montants dus aux communes par Riom Limagne et Volcans,**
- **approuve les fiches de mutualisation prévisionnelle 2017 fixant les montants prévisionnels à inscrire au budget 2017,**
- **désigne Jean-Pierre Boisset, vice-Président délégué à la culture et au patrimoine à Riom Limagne et Volcans, élu référent,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



**Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017**

Le Président

Frédéric BONNICHON